GEBÄUDEHÜLLE SCHWEIZ
ENVELOPPE DES BATIMENTS SUISSE
INVOLUCRO EDILIZIO SVIZZERA
LES ACTEURS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Accord complémentaire 2027

à la convention collective de travail dans la branche suisse de l'enveloppe des édifices 2024 - 2027

Les partenaires sociaux de la convention collective de travail de la branche suisse de l'enveloppe des édifices, le syndicat Unia, le syndicat Syna ainsi que l'association patronale Enveloppe des édifices Suisse ont décidé d'apporter les modifications suivantes à la convention collective de travail de la branche suisse de l'enveloppe des édifices 2024 -2027 :

a) Annexe 6

à la convention collective de travail dans la branche suisse de l'enveloppe des édifices 2024 - 2027

L'accord salarial 2027 remplace l'accord salarial 2026.

Art. 1 **Adaptation du salaire (selon l'art. 24 CCT)**

1.1 (nouveau) Les salaires effectifs des travailleurs assujettis seront augmentés de manière générale au 1er janvier 2027 de CHF 80.00 par mois ou 44 ct. par heure et par travailleur. La compensation du renchérissement est ainsi indemnisée. Si le salaire mensuel est supérieur à CHF 7'500.00, vous n'avez pas droit à cette augmentation salariale générale.

1.2 (nouveau) L'indice national des prix à la consommation est équilibré jusqu'à 109,4 points (niveau de l'indice en septembre 2026, base décembre 2015 = 100 points).

Art. 2 **Salaires minimaux (selon art. 21 et art. 24 CCT)**

2.1 (nouveau) Les salaires mensuels minimaux s'élèvent à partir **du 1.1.2027 :**

Expérience professionnelle dans le secteur	**Travailleurs spécialisés**	**Personnel qualifié**	**Travailleurs de la construction**
< = 12 Mt.	CHF 4824.00	CHF 4’457.00	CHF 4’256.00
> 12 Mt.	CHF 5017.00	CHF 4’613.00	CHF 4’449.00
> 24 Mt.	CHF 5218.00	CHF 4’774.00	CHF 4’633.00
> 36 Mt.	CHF 5’426.00	CHF 4’942.00	CHF 4’844.00
> 48 Mt.	CHF 5’645.00	CHF 5’115.00	CHF 5’065.00
> 60 Mt.	CHF 5’859.00	CHF 5’294.00	CHF 5’294.00

Les salaires horaires minimums s'élèvent à partir **du 1.1.2027 :**

Expérience professionnelle dans le secteur	**Travailleurs spécialisés**	**Personnel qualifié**	**Travailleurs de la construction**
< = 12 mois	CHF 26.51	CHF 24.48	CHF 23.43
> 12 mois	CHF 27.55	CHF 25.36	CHF 24.47
> 24 mois	CHF 28.69	CHF 26.24	CHF 25.47
> 36 mois	CHF 29.79	CHF 27.18	CHF 26.62
> 48 mois	CHF 30.99	CHF 28.07	CHF 27.82
> 60 mois	CHF 32.13	CHF 29.12	CHF 29.12

Une fiche d'information sur la date des adaptations salariales est disponible sur le site www.plk-gebaeudehuelle.ch.

3 Compensation du renchérissement pendant la durée du contrat (selon l'art. 24 CCT)

3.1 Le renchérissement annuel (indice de septembre) est automatiquement compensé jusqu'à une valeur de 1,5%. Si le renchérissement annuel est plus élevé, le montant de la compensation est négocié.

4 Remboursement des frais en cas de travail à l'extérieur (selon l'art. 26 CCT)

4.1 Le remboursement des frais pour le déjeuner s'élève à CHF 20.00 par jour. Au lieu d'un remboursement journalier des frais, il est possible de convenir d'un forfait mensuel d'au moins CHF 330.00 pour une durée d'un an.

En cas d'absences de plus de cinq jours ouvrables par mois (à l'exception des vacances et des jours fériés), 15,20 CHF par jour d'absence peuvent être déduits du forfait mensuel.

Si, lors d'un travail à l'extérieur, il est nécessaire de prendre un petit déjeuner ou un dîner, le petit déjeuner est indemnisé à hauteur de 15 CHF et le dîner à hauteur de 20 CHF.

5 Utilisation du véhicule privé (selon l'art. 27 CCT)

5.1 Dans le respect de l'art. 27 CCT, l'indemnité pour l'utilisation de la voiture privée s'élève à CHF -.70/km.

6 Allocations familiales / Prestations de remplacement du salaire Spida

Spida verse des prestations conformément au catalogue de prestations en vigueur.

GEBÄUDEHÜLLE SCHWEIZ
ENVELOPPE DES BATIMENTS SUISSE
INVOLUCRO EDILIZIO SVIZZERA
LES ACTEURS DE LA TRANSITION ENERGETIQUE

Les parties contractantes

Uzwil, Zurich, Olten, 16 novembre 2026

Enveloppe des bâtiments Suisse - Association des entrepreneurs d'enveloppe des bâtiments

Président
Arthur Müggler

Membre de la direction
Dominik Frei

Syndicat Unia

Présidente
Vania Alleva

Membre de la direction
Bruna Campanello

Syndicat interprofessionnel Syna

Présidente
Yvonne Feri

Présidente de la direction
Nora Picchi